

20. Du Genre au Génome

Cette recherche se penche sur les notions de genre par le biais des notions d'image d'auteur, de scénographie et de discours constitutants.

Plan

- 1. Préliminaires
- 2. Les discours constitutants
- 3. L'image d'auteur
- 4. Scénographie auctoriale
- Conclusion
- Bibliographie

1. Préliminaires

Si La « séquence » proposée par Adam est une vraie valeur heuristique, elle nécessite néanmoins des aménagements, tant elle se heurte à l'hétérogénéité constitutive des énoncés. La notion de genre ne vaut pas en tant que telle, mais parce qu'elle permet de dégager des *plans de texte*, catégorie située précisément entre la séquence et le genre. On pourrait en effet finir par dégager des plans de textes définissant, au niveau compositionnel, des structures caractéristiques de certaines contraintes génériques.

Depuis l'Antiquité, la réflexion sur le genre est hétérogène, elle se nourrit de *deux* traditions, qui d'ailleurs se réclament toutes deux d'Aristote : celle de la poétique et celle de la rhétorique, cette dernière ayant proposé la célèbre tripartition entre genres « judiciaire », « délibératif » et « épидictique ». Avec le déclin de la rhétorique, ce sont surtout les genres et sous-genres de la littérature qui sont passés au premier plan. L'élargissement récent de la notion de genre à l'ensemble des activités verbales n'est pas sans conséquences ; en effet, d'un côté l'analyse du discours utilise une catégorie qui s'est chargée de sens au cours d'une très longue histoire, d'un autre côté la littérature se trouve aujourd'hui analysée à travers une catégorie d'analyse du discours dont le nom lui est familier mais qui n'est plus véritablement la sienne.

Il faudra distinguer trois régimes de généricité :

- genres auctoriaux (explicitement mentionnés par l'auteur lui-même ou par un éditeur),
- genres routiniers (dépendant d'une situation sociale particulière)
- et genres conversationnels (liés à des lieux institutionnels et à des contraintes interlocutives). Mais des problèmes de recoupements imposent un recadrage conceptuel autour de deux types : genres conversationnels et genres institués (regroupant les anciens auctoriaux et routiniers).

Seuls les seconds intéressent ici la réflexion, où quatre modes de rapports entre scène générique et scénographie sont envisagés : les genres institués de mode (1) ne sont sujets à aucune variation (annuaire téléphonique, actes notariés...) ; les genres institués de mode (2) sont définis par un cahier des charges lourd, mais sur lequel les locuteurs peuvent produire des textes individualisés (guide de voyage, programme électoral, etc.) ; les genres institués de mode (3) n'ont pas de scénographie préférentielle : ils sont susceptibles d'être constamment réinventés (publicités, chansons, émissions de télé...) ; les genres institués de mode (4) sont

proprement autoriaux, susceptibles de réinvention constante car constitutivement incomplets (c'est notamment le lieu des « discours constitutants » philosophiques, religieux, ou littéraires).

Dès lors, des étiquettes, ou plutôt des dominantes, peuvent se révéler utiles pour l'analyse, qu'elles soient formelles (on peut songer à des hypergenres, comme la lettre, le dialogue, l'essai, qui forment *a priori* le texte, tout en laissant cours à des innovations), interprétatives (méditations, contemplations...) ou les deux à la fois (en rapport généalogique ou intertextuel avec un prototype).

2. Les discours constitutants

Sont les discours qui entretiennent une relation constitutive avec l'archéion d'une société, ses valeurs fondatrices. L'archéion associe le travail de fondation dans et par le discours, la détermination d'un lieu associé à un corps d'énonciateurs consacrés et une élaboration de la mémoire » (Maingueneau 1995 :112). On comprendra qu'en dépit de leurs différences évidentes, un texte littéraire, un texte philosophique ou un texte religieux, par exemple, partagent un certain nombre d'invariants quant à leur manière de gérer leur mode d'inscription dans la société, leurs scènes d'énonciation et leurs modes d'organisation textuelle. La notion de « constitution » associée à « constituant » joue sur deux dimensions inséparables : la constitution comme organisation textuelle et la constitution comme acte juridique.

3. L'image d'auteur

L'auteur n'est ni l'énonciateur du texte, ni une personne en chair et en os, qui relève du contexte. Quant à « l'image d'auteur », elle n'appartient ni au producteur du texte ni au public ; elle est le produit d'une interaction entre des intervenants hétérogènes. Tout d'abord, clarifions le terme « auteur », qui peut avoir un fonctionnement *relationnel* (« l'auteur de ce tract ») et un fonctionnement *référentiel* (« un auteur important »). On distingue trois dimensions dans la notion d'auteur : 1) l'instance qui répond d'un texte : « auteur-répondant », 2) « l'auteur-acteur », qui, organisant son existence autour de l'activité de production de textes, 3) l'auteur corrélat d'une œuvre, d'un *opus* : l'« auteur-auctor », qui est susceptible d'avoir une « image d'auteur ».

Définissons ensuite à quelles conditions une entité peut accéder au statut d'« auctor ». L'existence d'un nom propre ne suffit pas. Divers cas sont étudiés : les hommes politiques, qui ne rédigent pas eux-mêmes leurs discours, les marques commerciales, les agences de publicité, les êtres collectifs (partis politiques, groupes d'artistes...). Enfin, abordons le développement d'Internet : l'auteur d'un blog peut-il prétendre au statut d'« auctor » ? Sur Internet le statut d'« auctor » apparaît menacé par la prolifération des producteurs et des textes, par la disparition des médiateurs et par l'instabilité des textes. Alors qu'est-ce qu'un auteur ?

La notion d'auteur n'est en effet nullement réservée aux productions verbales. On ne dira pas, sauf dans des contextes très particuliers, « l'auteur de la voiture » ou « l'auteur du bricolage », mais on voit proliférer dans les médias des désignateurs tels que « l'auteur des injures », « l'auteur de l'agression », etc., qui relèvent clairement de la sphère judiciaire. Mais la notion d'auteur qui nous concerne ici n'est pas à proprement parler d'ordre judiciaire, mais d'ordre textuel. Le problème est alors de savoir à quelles conditions un texte est susceptible d'avoir un « auteur ». Une production textuelle, semble-t-il, n'est « auctorisable » que si elle fait l'objet d'une représentation qui permet de l'appréhender de l'extérieur, comme un tout.

Aussi, le terme « auteur » relève d'avantage d'un fonctionnement référentiel. La problématique de « l'image d'auteur » ne vaut que pour le fonctionnement « relationnel » qui institue en repère le texte produit : l'auteur de ce tract, de cette lettre, de ce manuel, de cet article... En revanche, le fonctionnement « référentiel » autonomise syntaxiquement l'auteur : « l'auteur d'un tract publicitaire » n'est pas, sauf situation exceptionnelle, « un auteur », pas plus qu'un percepteur qui écrirait beaucoup de lettres aux contribuables qui relèvent de sa compétence.

On notera cependant que, dans l'usage, « auteur » et « image d'auteur » s'appliquent aussi à diverses sortes de producteurs esthétiques : photographes, cinéastes en particulier (on parle ainsi de « film d'auteur »)... Tout se passe donc comme si « l'auteur » et « l'image d'auteur » tendaient à se spécialiser dans la sphère esthétique.

Pour être considéré comme un auteur, le sujet énonciateur doit avoir donné à ses paroles, à son texte, une marque propre qui les distingue des énoncés courants, des propos de la vie quotidienne. L'œuvre textuelle est un énoncé « original », innovant, qui, à la différence des poncifs, des clichés, des stéréotypes, des idées reçues, renferme une idée neuve.

Dans *l'Archéologie du savoir* M. Foucault, s'interrogeant sur les présupposés qui font l'unité d'une œuvre, écrit à ce propos :

En fait, si l'on parle si volontiers et sans s'interroger davantage de l'« œuvre » d'un auteur, c'est qu'on la suppose définie par une certaine fonction d'expression. On admet qu'il doit y avoir un niveau (aussi profond qu'il est nécessaire de l'imaginer) auquel l'œuvre se révèle, en tous ses fragments, même les plus minuscules et les plus inessentiels, comme l'expression de la pensée, ou de l'expérience, ou de l'imagination, ou de l'inconscient de l'auteur, ou encore des déterminations historiques dans lesquelles il était pris » (1969 : 35).

On notera que la notion d'image d'auteur déploie un espace de relations : relations à son texte de l'auteur, qui prend en compte les représentations des publics, représentations de cet auteur et de ses textes dans ces publics. Un public peut octroyer la valeur d'une figure d'*auctor* et d'*auctor* majeur à tel ou à tel autre auteur. Force est donc de prendre acte de la distorsion entre le foisonnement des formes d'auctorialité (tout genre de texte a un auteur-répondant et l'*ethos* correspondant) et l'extrême restriction des individus susceptibles d'être « auteurs-*auctores* », associés à une « image d'auteur ».

4. Scénographie auctoriale

La notion de scénographie auctoriale fonctionne d'abord pour l'essentiel au plan des représentations, au plan de l'écrivain imaginaire. Elle fonctionne aussi au plan des postures adoptées, des images de soi proposées et de la prise de rôle. En adoptant une scénographie, l'écrivain ne répond pas d'abord ni seulement à ces questions : comment écrire ? Comment poser sa voix ? quel genre choisir ? Mais à la question plus large, et qui les englobe toutes : qui être ? Qui être en tant qu'écrivain sur la « scène littéraire » ; mais qui être aussi en tant qu'homme.

L'appropriation d'une scénographie auctoriale a des conséquences tout à fait prévisibles et logiques en termes d'adoption d'une scénographie énonciative et discursive, au sens (plus restreint) de Dominique Maingueneau. Mais elle n'a pas une pure et simple fonction discursive. La vie réelle de l'écrivain subit elle aussi l'influence de l'adoption d'une posture.

Reste que la scénographie au sens de Maingueneau, qui est pour l'essentiel une scénographie discursive, est une partie essentielle des scénographies auctoriales. En lisant ses travaux, il faudra axer de plus en plus nos propres recherches à venir sur le lien entre scénographie-rôle et scénographie-discours. La scénographie d'un poète romantique et mélancolique d'un Imruu Ikais ou d'un lamartine, etc. et en montrant comment une telle scénographie impliquait non seulement des imagos, des « vignettes », des métaphores obligées (le cygne, l'oiseau de passage, l'ivresse et le voile), des mythes mais impliquait aussi des choix génériques (le lyrisme élégiaque), des choix en termes d'adresse (l'énonciation « malheureuse », la voix qui se perd, qui s'enivre, qui se meurt), mais aussi en termes d'élocution poétique et de « discours » (une parole animée mais elle-même mourante, une éloquence feutrée, une insistance sur l'harmonie).

Conclusion

L'image de l'auteur et son ancrage dans une scénographie particulière rend le discours figuratif à plusieurs niveaux mais réussit en même temps à transformer l'auteur en auctor, ce qui modifie les représentations et agit sur les rapports qu'entretient cet auteur-actor avec son/ses publics. L'auteur aura plus qu'un positionnement textuel (à l'intérieur) de son texte, un autre, externe, capable de le définir en termes de généricité.

Bibliographie

- Adam, Jean-Michel & Gilles Lugin. 2000. « L'hyperstructure : un mode privilégié de présentation des événements scientifiques », *Les Carnets du CEDISCOR* 6, 133-150
- Amossy, Ruth (dir.). 1999. *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos* (Lausanne-Paris : Delachaux & Niestlé)
- Diaz, José-Luis. 2007. *Devenir Balzac. L'invention de l'écrivain par lui-même* (Paris : Christian Pirot)
- Diaz, José-Luis. 2007. *L'Ecrivain imaginaire. Scénographies auctoriales à l'époque romantique* (Paris : Champion)
- Foucault, Michel. 1969a. « Qu'est ce qu'un auteur ? », conférence publiée dans le *Bulletin de la Société française de philosophie*, 63 : 3, 73-104 [repris dans *Dits et écrits I, 1954-1975*. 1994 (Paris : Gallimard), 817-849]
- Foucault, Michel. 1969b. *L'archéologie du savoir* (Paris : Gallimard)
- Maingueneau Dominique. 1993. *Le contexte de l'œuvre littéraire. Enonciation, écrivain, société* (Paris : Dunod)
- Maingueneau, Dominique. 1987. *Nouvelles tendances en analyse du discours* (Paris : Hachette)
- Maingueneau, Dominique. 2004. *Le discours littéraire* (Paris : Colin)
- Maingueneau, Dominique. 2006. *Contre Saint Proust* (Paris : Belin)